



Réf. Farde e-Assemblées : 2649035

N° OJ : 23

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2025

Objet : Nouveau Plan d'action carsharing.- Horizon 2026.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21/03/2013, mis à jour le 06/02/2019, fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement réservées en voirie aux opérateurs de véhicules à moteur partagés ;

Vu la dernière version du plan d'action carsharing de la Ville approuvé au Collège en date du 23/06/2022 et au Conseil en date du 27/07/2022 ;

Considérant la volonté de la Ville d'étendre le plan d'action, qui s'avère également une mesure d'accompagnement intéressante aux mesures de circulation prises dans les différents quartiers ;

Considérant que les deux opérateurs agréés Cambio et Getaround, ont été consultés ;

Considérant que les 36 nouveaux emplacements sont proposés (nouvelles stations et extensions de stations actuelles) dont 20 places supplémentaires dans le Pentagone, 7 places supplémentaires à Laeken et dans le quartier Européen et 2 places supplémentaires à Neder-over-Hembeek; cf propositions reprises dans la note jointe et correspondant au développement du Plan d'Action Carsharing de la Ville de Bruxelles à l'horizon 2026 ;

Considérant que ces propositions seront soumises pour information à l'Administration régionale (Bruxelles Mobilité) et à l'Agence de stationnement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique.- Adopter le nouveau Plan d'Action Carsharing de la Ville de Bruxelles à l'horizon 2026.

Annexes :

[Note PAC FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)